



La Gazette met les gaz sur le secteur de l'info et des sports

Soyons ambitieux !

C'est devenu tendance de détester France Télévisions. Et ce n'est pas le nouveau casting de « L'Heure de vérité » qui va nous aider à redorer notre image bien amochée par la commission d'enquête sur l'Audiovisuel Public.

Un constat : notre grande maison fait encore rêver. Ça fait chaud au cœur de voir tous ces confrères et consœurs qui lorgnent sur les pupitres de « L'heure de vérité » ! Eh bien ouvrons leur les portes du grand rendez-vous politique ! Invitons les talents de Radio France, du réseau France 3, des stations d'Outre-mer, de la PQR, du Monde, de L'Humanité, de Libération, de StreetPress, de Blast ou encore de Médiapart, sans oublier nos collègues de la rédaction nationale ! Il n'y a pas que les plumes du Figaro et les « fils et filles de » capables de poser des questions pertinentes aux candidats à la présidentielle de 2027 !

Et puisqu'il est de bon ton de se réformer, relevons le défi ! Osons changer tout ce qui ne tourne pas rond à France Télévisions, comme cette loi implacable du casting qui plombe nos antennes.

Arrêtons avec cet entre soi, ces nominations par cooptation, pour quel résultat ? Une bande de potes qui commande des sujets sans queue ni tête. Exemples : les chaussettes personnalisées, le relooking de sa cuisine quand on est fauché, l'utilité d'avoir des poules, j'ai un arbre qui pousse devant mon balcon et qui m'empêche de voir la mer ! Trop de journalistes de la rédaction nationale ont mis leur cerveau sur pause, las de proposer des reportages qui finissent à la poubelle. Abordons enfin les sujets qui racontent des histoires de solidarité, de fraternité, d'excellence, d'innovation, arrêtons de monter les Français les uns contre les autres en entretenant la peur.

Ouvrons nos rédactions à la diversité. Cessons d'afficher ces belles ambitions juste le jour de la conférence de presse de rentrée. Passons aux actes. Faisons venir dans les rédactions des journalistes issus des cités, de la ruralité, des zones périurbaines. Mettons de la couleur à l'antenne, sur les plateformes numériques et pas seulement sur franceinfo ou sur Télématin. Mettons de la diversité au 13h et au 20h !

Les Français attendent de nous du changement. Montrons-leur que nous en sommes capables. Prouvons-leur qu'ils ont eu raison de croire en nous toutes ces années. Redonnons-leur à voir un service public digne d'intérêt ! Ne ratons pas ce nouveau rendez-vous à l'heure du « Streaming First ».

Retrouvons nos valeurs, celles qui nous ont fait choisir un jour de travailler sur le service public : la liberté d'expression dans le respect de l'autre, la laïcité, l'égalité, la fraternité.

Soyons ambitieux !

Ce mois-ci dans la Gazette :

- Frais de taxi : FTV serre la ceinture
- Les rédacteurs en chef aux abonnés absents
- Périmètre d'action des journalistes des bureaux à l'étranger
- Cedaet : les chefs toxiques ça suffit !
- Fin de Ici : des salariés en attente de solution
- Concur : peut mieux faire pour les précaires !

Bonne lecture !

Instance de proximité INFO/SPORT du jeudi 7 mai 2026

Membres de la DRH : Frédéric Debains, Aurore Gauvain, Laetitia Naciri.

Membres de la Direction de l'information : Julien Duperray, Nicolas Marut, Romain Messy.

Représentante de proximité CGT : Cécile Laronce.

Rédaction nationale

- Changement de politique éditoriale ?

Les salariés de France Télévisions ont appris dans la presse qu'Eugénie Bastié fera partie du casting de l'émission politique « L'Heure de vérité ». La journaliste du « Figaro », chroniqueuse à « Europe 1 » et intervenante régulière sur « CNews », rejoint France 2 pour interviewer les candidats à la présidentielle 2027 avec Marc-Olivier Fogiel et Benjamin Duhamel.

Suite à cette annonce, les élus veulent savoir si Eugénie Bastié fait partie de la rédaction ? Son ancrage à l'antenne estampillé droite extrême catholique sera-t-il contrebalancé par l'arrivée d'intervieweurs issus par exemple du journal « L'Humanité », pour avoir un panel d'opinion dans les émissions ?

La direction opère-t-elle un changement de politique éditoriale ?

La direction de l'information répond que ce dossier relève d'une autre direction. Ce manque de transparence est symptomatique d'une hiérarchie en roue libre, voire en panique, ne sachant plus à quel saint politique se vouer.

- Remplacements en région

Les journalistes de plusieurs services de la rédaction nationale ont appris qu'ils seraient sollicités pour des remplacements ponctuels dans les bureaux de région de France 2. Cette nouvelle les a beaucoup surpris et inquiétés. De quels remplacements la direction parle-t-elle exactement ?

De quelles durées ? Seront-ils obligatoires ou sur la base du volontariat ? Donneront-ils lieu à des primes ? A des frais de mission ?


Les élus sont très surpris par cette annonce brutale qui ne tient aucun compte des situations particulières des salariés. Pas plus que de l'affectation stipulée sur leur contrat.

Les remplacements envisagés modifieraient le rythme et la nature de leur travail ainsi que leur équilibre vie personnelle / vie professionnelle.

France TV est contrainte à des économies importantes, mais elles ne se feront pas au détriment de la santé des salariés.

La DRH met en avant un volet juridique : les contrats de travail des journalistes stipulent que pendant l'exécution de leur contrat de travail le contractant pourra être amené à effectuer des missions en France ou à l'étranger. Les bureaux des régions font partie de la rédaction nationale. Il n'existe aucun frein contractuel pour demander à des journalistes d'effectuer des missions en région.

La direction de l'information ajoute que ce sera au cas par cas. On n'oblige personne à passer 3 jours dans un bureau si un journaliste ne peut pas partir 3 jours. Ça vise à faire des économies d'ETP (équivalent temps plein). Parmi les personnes sollicitées, le premier critère c'est la compétence. Être correspondant en région requiert une autonomie totale. Il faut être à l'aise en direct, savoir travailler en équipe décentralisée, faire des montages. L'idée est de demander ponctuellement à chaque service d'effectuer un remplacement de 3 à 5 jours pas plus. Si un journaliste veut faire un remplacement plus long c'est possible. Selon la direction, éditorialement parlant ce n'est pas inintéressant. Par exemple pour la CDD du service Culture envoyée 3 semaines à Poitiers, ça lui permet de développer de nouvelles compétences, de travailler en autonomie en bureau décentralisé. C'est une demande qui s'adresse principalement aux rédacteurs.

Comme l'a indiqué un communiqué de la CGT de FTV ([lire ici le communiqué](#) ), les RP précisent que le remplacement des correspondants en région ne peut se faire que sur la base du volontariat, comme le stipule l'accord collectif de l'entreprise 3.12 (page 28).

Frais de mission et déplacement :

La mobilité géographique relève d'un choix du salarié. L'entreprise se porte garante du respect des dispositions légales encadrant les conditions d'exercice de la mobilité géographique.

Les mobilités dites de mission pour renfort ou remplacement temporaire se font sur la base du volontariat.

- Vendredi noir dans les bureaux France 2 des régions

Les correspondants de la rédaction nationale (F2) en région se plaignent à nouveau d'une surcharge de commandes, émanant pour l'essentiel de l'édition du 13h. Notamment le vendredi, une liste de « courses » pouvant aller jusqu'à une dizaine de sujets pour la semaine suivante, sans compter d'autres demandes qui arrivent par la suite.

Cette surcharge est insupportable pour les équipes, nous l'avons déjà signalé à plusieurs reprises.

L'édition et le service des régions peuvent-ils alléger cette charge mentale qui plombe les journalistes qui ne savent pas comment prioriser ? Peut-on revenir à un volume raisonnable de demandes ?

La direction assure en avoir parlé avec l'édition et avec le service du bureau des régions. Il ne faut pas que des sujets tombent en rafale, sauf si c'est priorisé. On pourrait dire la même chose du 20h. Le directeur de la rédaction nationale admet que 10 reportages c'est beaucoup, deux ce n'est pas beaucoup. Il faut prioriser.

Et il ne faut pas que ça repose toujours sur les mêmes bureaux. Il faut avoir 3 jours pour travailler sur un dossier hors news.

- Périmètre d'action des bureaux à l'étranger

Les journalistes affectés au siège observent que leurs confrères et consœurs qui travaillent comme correspondants à l'étranger sont de plus en plus sollicités pour des tournages dans des pays éloignés de leur capitale d'affectation. Par exemple Bruxelles tourne à Oslo, Londres au Groenland. Pourtant, les vols depuis Paris vers Oslo ou Nuuk ne sont pas plus longs. Et les sujets traités relèvent parfois de spécialisations suivies par des journalistes à Paris (climat, industrie...).

Comment la direction justifie-t-elle cette organisation de travail qui prive les rédacteurs et JRI du siège de missions intéressantes qui peuvent relever de leur expertise ? Ce choix est-il purement économique, car les bureaux à l'étranger font appel à des JRI monteurs ? Et comment la direction justifie-t-elle le choix de confier certains de ces reportages à des salariés extérieurs à France Télévisions (prestataires, auto-entrepreneurs) ?

La direction assume ses choix. Ce n'est pas qu'économique. C'est le correspondant à l'étranger qui propose des missions. Oui la sphère des bureaux ne s'arrête pas aux frontières du pays d'affectation.

- Journalistes arrêtés aux Émirats arabes unis

Plusieurs journalistes de France Télévisions ont été arrêtés et maltraités par la police aux Émirats lors d'un reportage sur la guerre en Iran.

Comment ont-ils été accompagnés à leur retour à Paris ? Ont-ils bénéficié d'un suivi médical et psychologique ?

La direction explique qu'ils ont pris attache avec la cellule dédiée. Chacun a ouvert un dossier. Certains ont préféré consulter un professionnel de santé qui ne relève pas du dispositif proposé par France Télévisions. Il n'y a pas d'alerte spécifique sur l'état de santé de ces journalistes.

- Fin de ICI : des salariés toujours sans solution

La direction compte-t-elle agir et respecter ses engagements de reclassement des salariés en détresse de ICI qui ont vu leur JT disparaître le 26 janvier dernier ? Pendant un an les salariés ont attendu des réponses en vain...

Aujourd'hui des salariés sont promenés de poste en poste, de test en test, avec des formations au fil de l'eau... Au total des mois de stress.

Depuis le 26 janvier, toujours pas de propositions constructives, aucune affectation, aucun avenant signé, envers quatre 4 salariés de ICI qui pourtant redoublent d'efforts et montrent leur bonne

volonté. Les salariés ont le sentiment de ne pas exister car ils ne figurent sur aucun planning. Ils ne peuvent rien projeter. Leur vie privée est impactée.

Une salariée parle de déqualification « *je fais le même travail qu'à mes débuts à France Télévisions. Je suis dégoûtée.* »

Mais que fait la DRH ?

Les RP attendent des résultats concrets dans le respect des personnes. La déqualification n'est pas une option. Qui va enfin prendre en main sérieusement ce dossier et répondre au mieux aux demandes des salariés qui ne demandent qu'à travailler ?

La direction assure qu'elle travaille en permanence sur ces dossiers. Aujourd'hui sur 11 salariés, il reste selon elle 3 situations à régler :

- Une responsable d'édition à la préparation nocturne de Télématin. Un bilan doit être fait avec l'intéressée et l'encadrement de la rédaction nationale pour décider des suites de ce détachement.
- Un chef d'édition est testé sur les éditions du week-end.
- Et une assistante à qui la direction vient de faire une proposition en prenant l'engagement d'étudier dès son retour sa situation en détail.

Les RP insistent sur la nécessité de donner à ces salariés la possibilité d'évoluer professionnellement. La déqualification ne doit pas exister.

- Photothèque : violence du 20h

Mais quelle mouche a piqué le rédacteur en chef du 20h le mercredi 15 avril ? Hurlements, hystérie, c'est ce que dit avoir subi une documentaliste de la photothèque encore traumatisée par cet échange unilatéral.

Ce soir-là Jordan Bardella était l'invité du 20h. Les documentalistes de la photothèque devaient fournir des illustrations pour habiller le plateau. Un travail d'équipe réalisé consciencieusement mais visiblement pas au goût du rédacteur en chef qui a décroché son téléphone pour le faire savoir. La documentaliste qui a répondu à l'appel en a pris pour son grade, sans aucune retenue de la part du chef dans un déchaînement de violences verbales.

Selon lui les photos mises dans le Media flow étaient nulles alors que ces photos avaient été validées par le réalisateur du 20h.

Au milieu du flot ininterrompu de reproches la documentaliste n'a pas réussi à dire un seul mot.

Résultat, elle n'en dort plus et vient travailler avec la peur de revivre cette relation difficile avec ce rédacteur en chef dont les exigences sont formulées de façon inappropriée.

Les RP rappellent la nécessité demandée en atelier DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels), d'organiser au plus vite avec tous les services et éditions une réunion avec les documentalistes pour apprendre à leur parler avec respect. Ils demandent un recadrage ferme du rédacteur en chef dont l'attitude est inacceptable afin que cette situation ne se répète pas.

A noter : le 27 mars, lors d'une réunion de travail entre la direction et des documentalistes représentant le collectif, la direction a pris cet engagement : « *Travailler avec la direction de l'information pour améliorer le comportement des journalistes vis-à-vis des collaborateurs de la médiathèque, lors de leurs demandes de recherche.* » Le résultat est loin d'être probant ! L'obligation légale de sécurité des salariés ne semble pas être un concept acquis.

La direction en a parlé avec le rédacteur en chef qui dit avoir exprimé son mécontentement de manière ferme mais professionnelle. La direction lui a expliqué qu'on peut être exigeant mais dans le respect quand on a des échanges avec différents salariés.

Après consultation avec la cheffe des documentalistes, l'idée c'est d'avoir un cadre pour les documentalistes et l'édition pour le choix des photos.

- Vacances au service société : violation de l'accord collectif

Au service société, selon l'accord collectif, c'est interdit mais la cheffe persiste et signe dans une ambiance devenue délétère. Les salariées qui se sont vu refuser leurs vacances à Noël 2025 se voient une nouvelle fois refuser leurs vacances d'été 2026. Quatre femmes seniors force de proposition dans le service, privées de vacances au mois d'août : quatre semaines réduites à deux, ou trois semaines réduites à une. La cheffe fait fi de l'accord collectif qui prévoit :

« Les salariés à qui il aurait été refusé une demande de congés seront prioritaires lors des demandes suivantes. » (Accord collectif 3.8.3 Conditions de prise de congés, p.211).

Ces mêmes managers qui refusent les vacances en ne respectant pas l'accord collectif, s'octroient généreusement toutes les vacances scolaires.

À la suite de cette décision, les RP dénoncent un non-respect de l'accord d'entreprise, une injustice organisationnelle et une détérioration des relations interpersonnelles au service société.

Un bel exemple de ce qu'il ne faut surtout pas faire, ou comment décourager les bonnes volontés.

La direction rappelle que la planification des dates de congé des journalistes relève de la responsabilité de l'employeur de manière à préserver le fonctionnement normal des services. Elle tend à préserver le bon fonctionnement du service en tenant compte de la situation de famille. La direction doit s'assurer de l'équité entre chaque journaliste des services concernés quant à la détermination de la prise de congés. La direction reconnaît une maladresse de la part de la cheffe de service qui a refusé par mail les vacances de ses salariés la veille de sa prise de congés.

- Concur : peut mieux faire !

Qui appeler en cas de problème lors d'une liquidation de frais de mission ? C'est le flou total.

Merci d'identifier un référent pour les personnes ayant besoin d'un renseignement pour remplir correctement les frais.

La direction affirme que le service « comptable missions » peut apporter des réponses aux salariés pour réaliser leurs notes de frais. Les demandes doivent être adressées par mail à l'adresse suivante : servicecomptable.missions@francetv.fr

- Remboursement des frais de mission trop lent

Les personnes n'ayant pas la carte Corporate se retrouvent encore trop souvent dans le rouge bancaire à cause des délais de remboursement. C'est inacceptable, notamment pour les jeunes journalistes et PTA.

Les représentants syndicaux aimeraient que ces délais soient raccourcis. Peut-être avec une deadline à 2 semaines pour ceux qui n'ont pas la carte Corporate.

Y a-t-il un moyen par exemple d'intégrer à Concur un petit signe distinctif pour le remboursement des frais des personnels précaires ?

La direction répète que la carte Corporate est la solution proposée à tous les salariés permanents qui peuvent faire le choix de ne pas y souscrire. L'ensemble des personnels non permanents est éligible aux avances de frais au moment de la création de l'ordre de mission (les virements ont lieu les mardi et jeudi). Selon la direction les délais de remboursement sont notoirement courts entre la validation de la note de frais et le paiement. Il est toujours possible de demander au chef de service une prise en compte rapide de la note de frais.

franceinfo TV

- Frais de taxi : on serre la ceinture

Le service programmation de franceinfo TV nous signale qu'il y a désormais une limite de 2 invités par demi-heure d'antenne et que les taxis sont limités à 35 euros maximum par course. Les salariés de ce service indiquent qu'ils ne peuvent donc pas faire venir des experts qui seraient situés plus loin que le 13^e arrondissement côté Est, avec des limites similaires côté Ouest. Cette restriction vient à nouveau pénaliser franceinfo TV par rapport aux autres chaînes d'information en continu, qui en plus de ne pas limiter les courses de taxi paient souvent leurs experts pour qu'ils viennent en plateau.

La direction assure qu'on ne limite pas le nombre d'invités à 2 par demi-heure d'antenne, mais depuis le 15 avril on fonctionne différemment pour limiter les frais de taxi. Quand on traite un thème on a l'anchorman et quatre personnes en plateau dont un de nos spécialistes salarié de FTV. La direction souhaiterait qu'un invité sur trois soit interviewé en QuickLink (visio) pour des raisons budgétaires. Après 3 semaines d'application des nouvelles règles on a déjà 33 % de frais de taxi en moins. On demande aux invités politiques de l'Assemblée ou du Sénat de payer leurs frais de taxi car ils ont une enveloppe parlementaire. On préfère garder le budget pour envoyer des équipes à l'international. C'est donc la raison pour laquelle on a voulu mettre en place cette règle, sachant qu'un QuickLink ne dégrade absolument pas l'antenne. « *Cela permet de cristalliser un moment avec un invité* ». Cela oblige aussi à être plus anglé avec un invité et depuis le Covid c'est accepté.

Sur franceinfo 50 invités passent chaque jour à l'antenne.

Après 3 semaines de changement on a 33 % de frais de taxi en moins.

On a observé que certains invités qui assurent 20 mn d'antenne coûtent 250 euros en frais de taxi, car ils habitent à l'autre bout de l'Île-de-France.

franceinfo s'autorise à payer 80 euros aller-retour pour 80 % des invités. Et pour les 20 % d'invités qui dépassent ce montant, on va désormais le faire en visio ou demander aux invités de venir par leurs propres moyens. Au besoin on peut leur fournir une entrée parking.

Les RP s'interrogent : la commission d'enquête sur l'Audiovisuel Public est-elle à l'origine de cette nouvelle politique en matière de taxi ?

La direction répond qu'elle n'a pas attendu la commission d'enquête pour comprendre que ces frais étaient problématiques. Par ailleurs il faut savoir que 60 % des frais de taxi concernent les salariés.

Les RP demandent si d'autres économies sont envisagées.

La direction dit réfléchir à limiter les frais de production externe.

- Quand le management toxique nuit à l'éditorial

franceinfo TV a longtemps été une rédaction qui avait bonne réputation au sein de France Télévisions. On en parlait comme d'une rédaction exempte de toute violence verbale et où l'esprit d'équipe régnait.

Sous la précédente direction de l'information, de nouveaux chefs issus de France 2 sont arrivés sur la 16, et y ont importé leurs méthodes de management toxique.

Des reporters de terrain, des deskeurs et des chroniqueurs se font maltraiter dans leur quotidien. Cette maltraitance est protéiforme. Elle peut intervenir via un sms pour dégager un chroniqueur de l'antenne, elle peut se manifester lors d'un entretien annuel avec un flot de reproches, elle peut se traduire dans l'iniquité de l'organisation du planning des deskeurs ou des infographistes, ou lors des missions sur le terrain quand le directeur de la rédaction appelle lui-même les journalistes pour les tancer juste avant des directs.

La violence et l'iniquité de traitement sur franceinfo n'a que trop duré. La direction compte-t-elle en finir avec le mangement toxique sur franceinfo pour se concentrer sur l'essentiel : l'éditorial ?

La direction est formelle, elle n'a constaté aucun management toxique. S'il existait il serait combattu, cela ne doit pas exister. Le directeur de la chaîne affirme ne pas avoir observé de comportements toxiques ; par ailleurs il estime qu'il ne faut pas s'empêcher de dire à quelqu'un « je pense que tu peux t'améliorer sur tel point », refuser de dire les choses ça ne permet pas aux professionnels de progresser. La direction fait remarquer qu'elle souhaite que les rédacteurs en chef communiquent davantage avec les rédacteurs envoyés sur le terrain. Le reporter sur un terrain doit rester en lien avec le débat organisé autour de la table. Il faut que son intervention soit dynamique pour intervenir sur le plateau.

Les RP font remarquer que les plateaux qui s'éternisent sont difficilement réalisables sur certains terrains : au Qatar quand il fait 40° ou en Ukraine sur les zones de guerre, ou juste à cause du froid. Le déni de la réalité de la direction n'est pas acceptable. La parole des salariés ne doit pas être balayée d'un revers de main, sous peine de voir la situation exploser.

- Mise en demeure de l'Arcom et après ?

Sous la précédente direction de l'information de nouvelles têtes ont fait leur apparition sur franceinfo et ont commencé à distiller leurs opinions politiques à l'antenne, assorties de moultes dérapages (on se souvient par exemple du débat autour de la Gaza Riviera). Récemment, l'une des éditorialistes politiques de franceinfo vient de déclencher les foudres de l'Arcom pour une interview menée sur France Inter en novembre 2025. Conséquence : l'Arcom a publié une mise en demeure contre France TV et France Inter estimant que cette interview n'avait pas « *fait preuve d'honnêteté et de rigueur* » et que le correctif apporté la semaine suivante n'était pas suffisant.

La direction a-t-elle prévu de changer le casting des éditorialistes et présentateurs qui par leurs propos et dérapages ont entaché la crédibilité de la 16 ?

La direction affirme que les choses sont claires parce qu'elles sont traçables. A la suite de cette mise en demeure, qui n'est pas un moment agréable, le directeur de l'information, Philippe Corbé, a envoyé un mail à tous les salariés qui rappelle l'obligation de respect de la charte du rectificatif. Il

a aussi insisté sur le niveau d'exigence éditoriale attendu de toutes les personnes qui interviennent à l'antenne. Les règles sont rappelées.

Les RP font remarquer que certaines personnes par leurs propos nuisent à l'image de l'antenne. Les téléspectateurs et les internautes n'oublient pas ces dérives.

- TVU sur le dos

Il nous a été signalé que de jeunes JRI CDD seraient « volontaires » pour transporter des DMNG (TVU, Avivest, etc.) sur le dos, afin de pouvoir transmettre en direct ou en différé tous les potentiels « Breaking News ». En cette période de révision des DUERP, les RP souhaiteraient que soit rappelé les conditions d'exploitation de ces systèmes pour lesquels il existe une notice d'utilisation, notice normalement présente dans le sac de transport qui n'est, à priori, pas prévu pour être « à dos ». Ces appareils ne doivent pas être portés près du corps lorsqu'ils sont en fonctionnement, en raison des ondes émises.

La direction confirme qu'une notice d'utilisation est disponible dans le sac de transport. Ce sont des préconisations car rien n'interdit de mettre le TVU pack dans le dos. Mais rien ne l'oblige non plus.

Les RP mettent en garde sur l'utilisation débridée de ce dispositif. Certains directs peuvent durer 7h avec un moovex. Le TVU chauffe. Ils demandent qu'il soit inscrit dans le DUERP que le journaliste doit travailler à une distance raisonnable de l'objet. Si dans 10 ans on se rend compte qu'il y a des impacts médicaux, la réponse de la direction pourra être mise en cause. Les RP insistent pour que la direction rappelle les conditions d'utilisation de ces systèmes, il en va de la santé des utilisateurs.

La direction oublie de rappeler la fin de la note de sécurité : « *Comme tout système électronique, par principe de précaution, éviter d'utiliser le DMNG en contact direct de la tête, en contact du ventre des femmes enceintes, par les porteurs de dispositifs médicaux implantés et de suivre les recommandations du fournisseur. En cas de particularités médicales, il est recommandé de s'adresser au médecin du travail* ».

La CGT a recensé 5 déclarations d'accident du travail après un usage non conforme du DMNG, qui n'est pas exceptionnelle. Exemple : le chef d'un JRI statutaire a exigé qu'il lui fasse un écrit expliquant qu'il ne voulait pas porter le TVU dans le dos pendant un direct. Le JRI a obtempéré et a tourné pendant 7 heures des images qui n'ont jamais été diffusées.

- Les rédacteurs en chef aux abonnés absents

Le rôle des rédacteurs en chef jour de franceinfo est censé être central : assurer la continuité éditoriale, arbitrer en temps réel et être un point d'appui pour les équipes. Or, dans les faits, ce rôle n'est aujourd'hui ni pleinement assumé ni réellement opérationnel.

Les équipes constatent des difficultés récurrentes à obtenir une réponse, y compris dans des situations urgentes ou dangereuses quand un retour rapide est vital.

Sur le terrain parfois dans des situations sensibles, ils sollicitent un arbitrage, une validation. Et trop souvent : aucune réponse, ou des réponses hors délai.

À cela s'ajoute un manque de coordination avec les différentes éditions de la journée avec au final des demandes redondantes qui compliquent encore leur travail. Les journalistes de terrain et les journalistes au siège font donc le même constat.

La direction ne partage pas ce constat et affirme que les rédacteurs en chef jour ne sont certes pas joignables tout le temps mais ils passent de longues journées à FTV. Il y a 25 rédacteurs en chef jour pour chapeauter toutes les tranches programmées chaque semaine. Ils portent le titre de directeur éditorial, et à ce titre ils ont une vision d'ensemble. Certains appels devraient être arbitrés en dessous. Ils animent entre 40 et 45 groupes WhatsApp (un groupe par tranche) et reçoivent entre 300 et 400 messages WhatsApp par jour. La direction dit qu'en cas de besoin il faut se tourner vers le rédacteur en chef tranche.

Les RP font remarquer que personne n'arbitre en dessous des rédacteurs en chef jour. Ce n'est pas fluide. Parfois les équipes sont appelées sur le terrain 30 mn avant le direct, ou à la dernière minute. Parfois c'est le contraire, tu es sur le terrain et tout le monde t'oublie ! Ou on te fait répéter le même papier inlassablement sans le faire évoluer de 10h à 19h. Quand les équipes commencent à 7h et qu'on les appelle à 23h pour faire un direct c'est que la communication ne fonctionne pas entre les rédacteurs en chef. Les rédacteurs en chef de tranche ne sont parfois pas au courant de ces amplitudes. Alors que sur BFM il y a deux équipes pour la journée.

Le comble : à franceinfo, pour 6 journalistes sur le terrain il y a une quarantaine d'encadrants. Cherchez l'erreur !

- Port problématique de lunettes connectées par un rédacteur en chef

Les RP remarquent depuis plusieurs mois que le port des lunettes Meta par un encadrant reste problématique pour les salariés qui ne se sentent pas en sécurité.

La direction a-t-elle fait un rappel des règles à l'encadrant concernant la captation, l'enregistrement et la diffusion d'images/sons au sein de l'entreprise ? La direction a-t-elle informé les salariés de la prise en compte de leurs inquiétudes ? Par exemple en leur exposant les règles, les sanctions encourues en cas de non-respect des règles, et la procédure pour dénoncer un manquement ? Mais également en organisant une réunion de service dans laquelle l'encadrant aurait expliqué l'usage de ses lunettes, la conformité du témoin lumineux, et son engagement à respecter les règles ? Également pour qu'il entende les inquiétudes de ses collègues et y réponde ?

De manière plus large, où en est la direction sur l'encadrement de l'usage de ce type de dispositifs connectés ?

La direction remarque que les RP évoquent une personne en particulier, mais qu'il se peut que d'autres salariés portent ces lunettes connectées au sein de l'entreprise. Le rédacteur en chef qui porte ces lunettes de vue a été reçu en février dernier, et on lui a expliqué que c'est interdit de les utiliser pour enregistrer. Le sujet est bien remonté à la direction RGPD (règlement général sur la protection des données) et à la direction juridique pour prendre des dispositions pour encadrer le port de lunettes de vue connectées. La direction réfléchit à intégrer un article dans le règlement intérieur de l'entreprise ou une note de service.

- Nouveau plateau : course de fond des chroniqueurs et rédacteurs

La direction travaille à un nouveau plateau pour marquer les 10 ans de franceinfo TV et impulser une nouvelle dynamique.

Se pose la question du déplacement des rédacteurs qui assureront les hubs (équivalent « barco ») et des chroniqueurs en plateau. Typiquement, ces journalistes peuvent faire 2, voire 3 ou 4 allers-

retours entre le plateau et leur bureau en fonction des besoins des tranches d'information. Comment s'assurer qu'ils puissent retourner à leur bureau suffisamment rapidement pour mettre à jour leurs chroniques et hubs ? Auront-ils des postes de travail proche du plateau ?

La direction a prévu dans la nouvelle configuration une salle de rédaction pour les équipes news avec PC et imprimante à côté de la régie transitoire. Il y aura aussi un poste hub à l'étage à côté de la régie. Par ailleurs, tous les deskeurs seront installés au 3^e. Il est prévu que toutes les équipes des JT et des tranches qui travaillent actuellement au 4^e étage s'installent au 3^e pour communiquer de manière plus fluide. Sur le nouveau plateau le hub sera plus intégré au décor du plateau, mais sans nouvelle technologie donc il ne sera pas nécessaire de former les salariés.

DRM

- Nouvelle permanence à l'Assemblée nationale

Une nouvelle permanence est apparue, celle du PAT de 11h à l'Assemblée nationale. En effet, les moyens de direct du jour, 5 par jour pour toutes les éditions et toutes les chaînes, sont utilisés sur cette prestation pour enregistrer des éléments (images et sonores) comme le fait l'équipe du jour constituée d'un rédacteur, d'un JRI et d'un chef OPS pour les éditions du 13h et 20h. La majorité de ces éléments, voire la totalité, ne sont pas diffusés en direct. D'ailleurs ces directs demandés par la rédaction en chef jour de franceinfo TV, n'ont pour la plupart du temps jamais lieu, ou si peu. Nous nous trouvons là face à une confusion des métiers et des missions. Les RP souhaiteraient que la direction précise l'utilisation de ces moyens de direct jour, ainsi que les périmètres du métier de chacun, JRI et chef OPV.

La direction de l'information de franceinfo explique que ces moyens sont déployés les mardi et mercredi lors des activités parlementaires pour couvrir deux lieux distincts : la salle des Pas perdus et les 4 colonnes. Il est impossible de demander à une équipe complète de couvrir en même temps les deux salles.

Les RP précisent qu'il y a une équipe Vidéo Mobile et une autre constituée de journalistes et OPS à l'Assemblée nationale. Les chefs OPV se retrouvent mobilisés de 11h à 19h à la VM. Ils sont présents pour toutes les chaînes et pas que pour FTV. La VM devrait arriver à 14h30. Les RP soulignent que le travail des salariés de la VM n'est pas de faire des sonores, mais d'assurer des directs. La VM est placée dans la salle des Pas perdus. La séance commence à 15h et non pas à 11h. la plage horaire est questionnée et le côté éditorial aussi. On ne peut pas demander à la VM de déployer plus de forces.

La direction de l'information tient compte de ces précisions, va réfléchir et apportera sa réponse.

- Embouteillage au mixage

Les salariés du mixage signalent qu'il y a encore trop d'embouteillages en mixage qui pourraient être évités si les sujets étaient validés suffisamment tôt. Certains sujets chauds imposent évidemment d'être validés le plus tard possible, mais les salariés du mixage indiquent que des sujets relativement froids sont très régulièrement validés à la dernière minute « par habitude ». Peut-on revoir cette habitude qui pèse sur la qualité du mixage ?

La direction de l'information travaille sur ce dossier. Un rappel va être fait à destination des monteurs avec le responsable d'exploitation du montage. Il faut mixer plus tôt. Il y a une quatrième salle où l'Œil du 20h va régulièrement. Dans l'idéal, un écran conducteur pourrait être affiché dans le couloir.

DRH

- Violence managériale : ça continue

Un rapport du cabinet indépendant CEDAET, mandaté en février 2025 pour « risque grave » par le Comité Social et Économique (CSE) du Siège de France Télévisions, a dressé un bilan très inquiétant de l'organisation du travail au sein de la rédaction du groupe.

Ce rapport pointe notamment des discriminations, maltraitances managériales, souffrances répétées et placardisations parmi les salariés, avec des témoignages de souffrances au travail. Les experts ont même rencontré des obstacles pour mener leur audit, signe d'une ambiance délétère.

Récemment, le directeur de la rédaction nationale de France Télévisions a été pointé du doigt : il aurait humilié en conférence critique un journaliste.

Lors du dernier CSE Siège, Philippe Corbé, Frédéric Debains (RH) et Julien Duperray ont tenté de désamorcer les critiques. À ce jour, aucune mesure disciplinaire n'a été annoncée contre le directeur de la rédaction nationale de France Télévisions. La question reste : bénéficiera-t-il d'un traitement de faveur, ou pourra-t-il être sanctionné comme tout salarié ?

Le DRH affirme que tout salarié, qu'il soit directeur ou pas, est susceptible d'être sanctionné s'il commet une faute. En l'espèce, le salarié a repris le travail et a été reçu par le DRH de l'information. Le salarié dit avoir été arrêté pour un problème de santé qui n'a rien à voir avec le stress. Il dit qu'on ne lui a pas crié dessus, qu'on ne lui a pas mal parlé et il ne s'est pas senti humilié. Il veut qu'aucun lien ne soit fait entre les remarques qui lui ont été faites et son problème de santé.

Le directeur de la rédaction visé par cette question revient sur l'épisode survenu en debriefing du 13h. Il dit qu'il commentait l'absence de sujet à l'antenne suite à l'annonce du décès d'Isabelle Mergault annoncé 10 mn avant le début du JT. Il reconnaît qu'il a été assez ferme, sans un mot plus haut que l'autre et avoir estimé qu'on n'avait pas rempli notre mission. Il dit n'avoir jamais parlé à ce journaliste en particulier au moment du débriefing. Selon lui, les services doivent être en capacité de sortir un sujet même lorsqu'il est commandé à 12h50.

Les RP souhaitent savoir si le service Culture est encore en charge des nécrologies, car pour le décès de Nathalie Baye c'est le pool qui a été missionné.

La direction assure que le jour du décès de Nathalie Baye, le service Culture n'avait aucun journaliste de disponible. Donc oui le service Culture continuera de fabriquer les nécrologies des artistes et pourra être aidé par les autres services de la rédaction en cas d'urgence. Par ailleurs, les documentalistes ont fourni à la direction une liste de sites où l'on peut facilement trouver des archives de films. En cas de décès d'un artiste, donc à titre exceptionnel, cela permet de récupérer des images sans payer de droits excessifs. C'est précieux.

- Départ d'une médecin du travail

L'une des 3 médecins du travail est sur le départ. Sera-t-elle remplacée ? Quelle est la procédure de recrutement pour un tel poste ?

Selon la direction cette question ne relève pas du périmètre de l'information. Le service médical dépend de la DSQVT (Direction de la Santé et de la Qualité de Vie au Travail, rattachée à la DRH). L'organisation transitoire des différents services est répartie entre les deux médecins restantes. Le remplacement du poste n'est pas acté.

Les RP soulignent que la charge de travail est importante, confirmé par les médecins elles-mêmes.

- Aidants familiaux

La pyramide des âges de France TV est claire : elle ne cesse de grimper. Les salariés sont donc de plus en plus souvent confrontés à des questions de soutien familial envers leurs parents. Cela passe notamment par des accompagnements à l'hôpital ou chez le médecin.

Un salarié a récemment dû solliciter à 2 reprises un certificat médical attestant de sa présence obligatoire auprès de son parent lors de soins ! Tout cela parce que le médecin n'avait pas recopié les mots exacts exigés par France Télévisions : « *l'état de santé de la personne nécessite la présence indispensable du salarié à son chevet* ». L'accord d'entreprise n'en fait aucunement mention. En page 210, à propos des congés pour événements familiaux, il stipule que les journalistes ont droit à 6 jours annuels en cas de maladie d'un ascendant au 1^{er} degré « *sur justificatifs* ».

Sur quelles bases juridiques précises s'appuie la direction pour exiger cette formulation type sur les certificats médicaux à produire pour les aidants ?

La direction explique que c'est le réglementaire RH qui fixe les modalités d'application de ce droit. En l'espèce, celui-ci précise : « *En cas de maladie d'un enfant à charge, du conjoint ou de la personne avec laquelle le salarié est pacsé ou vit maritalement ou d'un ascendant au premier degré, le nombre total de jours d'absence pouvant être accordé sur justificatif médical (l'attestation médicale précisant **que l'état de santé de la personne nécessite la présence indispensable du salarié à son chevet**, sauf en cas d'hospitalisation auquel cas le seul certificat d'hospitalisation suffit), le réglementaire RH de FTV prévoit que le nombre de jours pouvant vous être accordé est de 6 jours par année civile quel que soit le membre de la famille qui est malade au cours de la même année.* »

- RTT : journée et demi-journée, comment les poser ?

Des journalistes demandent régulièrement à prendre leurs RTT salarié sous forme de journée complète ou de demi-journée. Or ces droits à absence semblent devenir problématiques. Certains responsables évoquent des « nécessités de service » pour les refuser. Pourtant, l'accord d'entreprise est clair. Nulle part il n'est fait mention d'une obligation de déposer des journées complètes.

L'article 3.1.1 de l'accord collectif stipule d'ailleurs : « *les jours travaillés peuvent être décomptés en demi-journées ou journées. Ce décompte fait l'objet de l'établissement d'un document récapitulatif*

sur l'année le nombre et la date des demi-journées ou journées travaillées ainsi que le nombre, la date et la nature des jours de repos pris par chaque journaliste. »

La direction peut-elle rappeler ce point à tous les chefs de service afin d'apaiser des relations déjà très tendues à la rédaction nationale, comme en a témoigné le récent rapport Cedaet et les représentants du personnel ?

La direction clarifie : Oui la pose est bien possible par demi-journée, que ce soit pour les journalistes au forfait jour ou pour ceux au décompte horaire. Ce rappel pourra être fait aux chefs de service.

- Accès au soutien psychologique pour les salariés de FTV en présentiel

Les salariés précédemment suivis par un psychologue du travail au siège de FTV se retrouvent aujourd'hui sans solution adaptée. En effet, le siège ne propose plus de psychologue en présentiel, mais uniquement une plateforme anonyme, sans contact humain direct.

Or, certains salariés confrontés à un management brutal et une pression constante des résultats ont besoin d'un accompagnement physique régulier. Le rapport Cedaet, commandé par le CSE, atteste de cette situation.

Les salariés ayant bénéficié d'un suivi psychologique au siège peuvent-ils exiger la réinstauration de ce dispositif ? La qualité de l'accompagnement psychologique ne saurait se réduire à un simple appel via une plateforme. Sommes-nous en train d'assister à une uberisation du soutien psychologique au travail ?

La Direction se veut rassurante. Elle explique que depuis le 1^{er} janvier 2026 Qualisocial est le nouveau prestataire de psychologues du travail au sein de FTV, prenant la suite d'ACCA. Ce dispositif est à destination de tous les salariés de l'entreprise (CDI, CDD, alternants).

Deux services sont proposés :

- Une ligne d'écoute 24h/24 et 7j/7 :
 - **Pour les salariés : 0805 384 772**
 - **Pour les managers, les RH et les représentants du personnel : 0805 388 006**
- Une plateforme numérique de réservation (même fonctionnement que Doctolib).

L'accès est évidemment gratuit et la confidentialité est garantie. La direction table sur un accompagnement de 5 séances par salarié en demande, la réalité se limite plutôt à 3.

En janvier les psychologues d'ACCA ont fait la transmission des dossiers à Qualisocial, après accord des salariés concernés.

La direction assure que les salariés peuvent à tout moment prendre rendez-vous avec un psychologue pour un entretien en visio. Ils pourront choisir le psychologue en fonction de sa spécialité. La direction recommande de ne pas attendre la présence du psychologue sur site le mercredi pour consulter.

Les élus le répètent, la direction a beau prétendre qu'il s'agit d'accompagner au mieux les équipes, c'est surtout un moyen d'externaliser ses responsabilités légales de préservation de la santé des salariés !

- Accident du travail dans la descente du parking

Une salariée, bien que cycliste de longue date et conductrice de deux-roues avant cela, est tombée dans la descente. Outre ses blessures physiques, elle a eu des dommages sur son vélo, notamment le petit écran à cristaux liquide de son vélo électrique. Cela lui a coûté 70 euros. La direction peut-elle prendre en charge le remboursement sachant que la franchise de son assurance individuelle rend impossible ce remboursement ?

La direction répond que la demande de remboursement est à l'étude.

Vos élus Représentants de proximité :

En cas de besoin vous pouvez contacter vos élu.es Représentants de proximité

Famille Information et Sports	<u>Cécile LARONCE</u> (Titulaire)
Famille Production, Fabrication et Technologie	<u>Arnaud HUDELLOT</u> (Titulaire) <u>Florent LE RESTE</u> (Suppléant)
Famille Communication, Marketing et Études	<u>Isabelle YAYA-HECK</u> (Titulaire) <u>Isabelle BILLET</u> (Titulaire) <u>Pascal VOISIN</u> (Suppléant)
Famille Gestion d'entreprise et IMG	<u>Alexis DU RETAIL</u> (Titulaire) <u>Karine BRAHIM</u> (Suppléante)
Vaise (FTR)	<u>Véronique DALMAZ-NICOLAS</u> (Suppléante)

Paris, le 13 mai 2026